EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un octobre à neuf heures et trente minutes, la commission permanente de la Plaine du Nord Loiret dûment convoquée, s'est réunie au siège de la Communauté de Communes situé 3, rue de l'Avenir à Bazoches-les-Gallerandes, sous la présidence de Monsieur Gérard GUYON, Vice-Président.

Date de convocation : 12/10/2026

Membres en exercice : 17 Votants : 11 Pouvoirs : 0

Présents : MM. BOURGEOIS Martial, GRANDEMAIN Michel, GUYON Gérard, POINCLOUX Daniel, Mmes BOUVARD Annie, CHARLES Brigitte, CORNET Laëtitia, CRETET Françoise, JORDAN Stella, LACOMBE Roselyne, LEBLOND Valérie.

Excusés : M. CHANTEAU Jean-Claude, Mmes BRUCHET Delphine, CARRÉ Sandrine, CHARTIER Sylvie, LEJEUNE Véronique, PILLOY Marie-Pierre.

Secrétaire de séance : M. Gérard GUYON

Objet : Impayés énergie
Délibération n°2026-6.

Vu l'arrêté n°A2026-11 du Président du CIAS en date du 02 avril 2026 portant délégation permanente à M. Gérard GUYON,
Vu le dossier d'aide demandée établi le 29 septembre 2026 par le service social de la CCPNL,
La Commission Permanente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique : D'accorder l'aide financière de 387,37 € (trois cent quatre-vingt-sept euros et trente-sept centimes) à une bénéficiaire du service social de la CCPNL.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches Les Gallerandes, le 21/10/2026,

Le Vice-Président,
Gérard GUYON

Certifié exécutoire de plein droit

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans- sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 - dans les deux mois à compter de sa publication ou son affichage.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un octobre à neuf heures et trente minutes, la commission permanente de la Plaine du Nord Loiret dûment convoquée, s'est réunie au siège de la Communauté de Communes situé 3, rue de l'Avenir à Bazoches-les-Gallerandes, sous la présidence de Monsieur Gérard GUYON, Vice-Président.

Date de convocation : 12/10/2026

Membres en exercice : 17 Votants : 11 Pouvoirs : 0

Présents : MM. BOURGEOIS Martial, GRANDEMAIN Michel, GUYON Gérard, POINCLOUX Daniel, Mmes BOUVARD Annie, CHARLES Brigitte, CORNET Laëtitia, CRETET Françoise, JORDAN Stella, LACOMBE Roselyne, LEBLOND Valérie.

Excusés : M. CHANTEAU Jean-Claude, Mmes BRUCHET Delphine, CARRÉ Sandrine, CHARTIER Sylvie, LEJEUNE Véronique, PILLOY Marie-Pierre.

Secrétaire de séance : M. Gérard GUYON

Objet : Impayés énergie
Délibération n°2026-7.

Vu l'arrêté n°A2026-11 du Président du CIAS en date du 02 avril 2026 portant délégation permanente à M. Gérard GUYON,
Vu le dossier d'aide demandée établi le 29 septembre 2026 par le service social de la CCPNL,
La Commission Permanente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique : D'accorder l'aide financière de 200,00 € (deux cents) à une bénéficiaire du service social de la CCPNL.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 21/10/2026,

Le Vice-Président,
Gérard GUYON

Certifié exécutoire de plein droit

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans- sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 - dans les deux mois à compter de sa publication ou son affichage.